



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI 3 FÉVRIER À 9 H  
AU 300, RUE PARENT**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier, président  
Dominic Boyer, conseiller  
Martin Pigeon, conseiller  
Marie-Josée Larocque, greffière

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Fernand Boudreault, directeur général

---

ITEM 1.1  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE-13175/22-02-03**  
ITEM 1.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Dominic Boyer  
Et unanimement résolu que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE-13176/22-02-03**  
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU 27 JANVIER 2022**

---

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 28 janvier 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

**Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 janvier 2022 soit approuvé.**

**CE-13177/22-02-03**

ITEM 7.1

**VENTE D'UNE PARTIE DES LOTS 2 354 328 ET 2 354 329 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 11<sup>E</sup> RUE – RACHEL FEX**

---

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots 2 354 328 et 2 354 329 du cadastre du Québec situé sur 11<sup>e</sup> Rue, d'une superficie totale de huit mille quarante-six virgule deux (8 046,2) mètres carrés;

ATTENDU QUE Rachel Fex désire acquérir une partie des lots 2 354 328 et 2 354 329 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de deux cent soixante-dix (270) mètres carrés, afin d'obtenir la superficie exigée pour la construction d'un bâtiment accessoire, tel que démontré en bleu, sur le plan ci-joint;

ATTENDU QUE la superficie exacte devra être déterminée plus précisément lors d'une opération cadastrale préparée par un arpenteur-géomètre dûment mandaté par Rachel Fex, et ce, à ses frais;

ATTENDU QUE la Ville accepte le retrait du caractère de « rue » de la partie du lot qui sera déterminé par l'arpenteur-géomètre sur les lots 2 354 328 et 2 354 329 du cadastre du Québec et ainsi lui retirer tout usage public, et que celle-ci prendra effet seulement à partir de la conclusion de l'acte de vente du futur numéro de lot qui sera créé par l'arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE les frais de notaire inhérents à cette transaction sont à la charge de Rachel Fex;

ATTENDU QUE Rachel Fex paiera tous les impôts fonciers à compter de la prise de possession, si celle-ci est antérieure à la signature de l'acte de vente, ou à compter de la date de la signature de l'acte de vente;

ATTENDU QUE Rachel Fex renoncera à l'avance au droit d'obliger la Ville à faire, pour moitié ou à frais communs, une clôture ou toute autre espèce de séparation entre l'immeuble vendu et tout immeuble adjacent demeurant la propriété de la Ville;

ATTENDU QUE Rachel Fex paiera à la Ville, si requis, toutes taxes pouvant affecter cette transaction et sans limiter la généralité de ce qui précède, le droit de mutation, la TPS et la TVQ, s'ils s'appliquent alors;

ATTENDU QUE le plan de localisation en bleu ainsi que le plan de l'immeuble sont joints à l'annexe B;

ATTENDU la recommandation de madame Isabelle Samson, conseillère stratégique au développement économique, et monsieur Marc Tremblay, directeur du Service des transports et du développement économique datée du 22 décembre 2021;

Il est proposé par : Dominic Boyer

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme accepte l'offre d'achat de Rachel Fex concernant une partie des lots 2 354 328 et 2 354 329 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de deux cent soixante-dix (270) mètres carrés, moyennant la somme de trois mille dollars (3 000 \$), plus les taxes applicables, s'il y a lieu, et aux conditions stipulées dans la promesse d'achat.**
- 2.- La Ville accepte le retrait du caractère de « rue » de la partie du lot qui sera déterminé par l'arpenteur-géomètre sur les lots 2 354 328 et 2 354 329 du cadastre du Québec.**
- 3.- Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer la promesse d'achat ainsi que tous documents qui en découlera.**

**CE-13178/22-02-03**

ITEM 8.1

EMBAUCHE « CHEF DE LA DIVISION DE LA PAIE » - SERVICE DES FINANCES

ATTENDU la vacance d'un poste de « chef de la Division de la paie » au Service des finances laissé vacant à la suite de la mutation de madame Marie-Ève Isabelle et la nécessité de pourvoir ce poste;

ATTENDU le désistement de madame Sylvie Boivin à la suite de l'approbation de son embauche par la résolution CE-13076/21-11-03;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence le 18 janvier 2022 par le comité de sélection qui était constitué de madame Lison Lefebvre, directrice au Service des finances, de madame Kim McRae, conseillère en dotation et développement organisationnel ainsi que madame Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé tous deux au Service du capital humain;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Cinthya Legault, conseillère en dotation au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 24 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et unanimement résolu que :

**Madame Sylvie Arbic soit embauchée à titre de « chef de la Division de la paie » au Service des finances, à compter du 21 février 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente recommandation.**

**CE-13179/22-02-03**

ITEM 8.2

NOMINATION – « CHEF DE LA DIVISION DU SOUTIEN ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES POLICIÈRES » - SERVICE DE POLICE

ATTENDU la note de service de monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 22 décembre 2021;

ATTENDU la retraite de madame Claudette Corbeil en date du 1<sup>er</sup> mars 2022;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 13 janvier 2022;

Il est proposé par : Dominic Boyer  
Et unanimement résolu que :

**La Ville entérine la nomination de monsieur Philippe Roques à titre de chef de la Division du soutien administratif et des affaires policières au Service de police, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**CE-13180/22-02-03**

ITEM 9.1

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu :

**QUE la séance soit levée.**

Le président ,

La greffière de la Ville,

---

MARC BOURCIER

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 3 FÉVRIER 2022 À 9 H

**INDEX DES RÉSOLUTIONS**

<b>NUMÉRO</b>	<b>ITEM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	26
CE-13175/22-02-03	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	26
CE-13176/22-02-03	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JANVIER 2022	26
CE-13177/22-02-03	7.1	VENTE D'UNE PARTIE DES LOTS 2 354 328 ET 2 354 329 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 11E RUE – RACHEL FEX	27
CE-13178/22-02-03	8.1	EMBAUCHE « CHEF DE LA DIVISION DE LA PAIE » - SERVICE DES FINANCES	28
CE-13179/22-02-03	8.2	NOMINATION – « CHEF DE LA DIVISION DU SOUTIEN ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES POLICIÈRES » - SERVICE DE POLICE	28
CE-13180/22-02-03	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	29